

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL****RÉUNION DES 23 ET 24 JUIN 2016**

---

**COMPTE RENDU DE LA PREMIERE SÉANCE PUBLIQUE DU 23 JUIN 2016**

---

L'an deux mille seize, le vingt-trois juin à quatorze heures trente, le Conseil départemental, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Vincent DESCOEUR, Président du Conseil départemental.

**Sont présents :**

Mmes et MM. Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Martine BESOMBES, Jean-Yves BONY, Michel CABANES, Valérie CABECAS, Alain CALMETTE, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Daniel CHEVALEYRE, Roland CORNET, Josiane COSTES, Bernard DELCROS, Annie DELRIEU, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Aline HUGONNET, Joël LACALMONTIE, Sylvie LACHAIZE, Mireille LEYMONIE, Jean-Antoine MOINS, Jean-Jacques MONLOUBOU, Ghyslaine PRADEL, Charles RODDE, Marie-Hélène ROQUETTE.

**Absentes excusées ayant donné pouvoir :**

Mmes Patricia BENITO à M. Michel CABANES, Mme Isabelle LANTUEJOL à M. Sylvie LACHAIZE.

**RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT POUR L'ANNÉE 2015 -**

- L'Assemblée débat et prend acte de la communication du rapport d'activité des Services de l'Etat dans le département du Cantal pour l'année 2015.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vincent DESCOEUR

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

### RÉUNION DES 23 ET 24 JUIN 2016

---

#### COMPTE RENDU DE LA DEUXIEME SÉANCE PUBLIQUE DU 23 JUIN 2016

---

L'an deux mille seize, le vingt-trois juin à dix set heures trente, le Conseil départemental, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Yves BONY, Premier Vice-Président du Conseil départemental.

#### **Sont présents :**

Mmes et MM. Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Martine BESOMBES, Jean-Yves BONY, Michel CABANES, Valérie CABECAS, Alain CALMETTE, Marie-Hélène CHASTRE, Daniel CHEVALEYRE, Roland CORNET, Josiane COSTES, Bernard DELCROS, Annie DELRIEU, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Aline HUGONNET, Sylvie LACHAIZE, Jean-Antoine MOINS, Jean-Jacques MONLOUBOU, Ghyslaine PRADEL, Marie-Hélène ROQUETTE.

#### **Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mmes Patricia BENITO à M. Michel CABANES, M. Daniel CHEVALEYRE à Mme Josiane COSTES, M. Joël LACALMONTIE à M. Bruno FAURE, Mme Isabelle LANTUEJOL à Mme Sylvie LACHAIZE, M. Vincent DESCOEUR à M. Jean-Yves BONY, M. Charles RODDE à Mme Valérie CABECAS.

#### **Absentes excusées :**

Mmes Céline CHARRIAUD, Mireille LEYMONIE.

L'Assemblée prend les décisions suivantes sur les affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion :

#### **RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ DES SERVICES DU DÉPARTEMENT POUR L'ANNÉE 2015 -**

- L'Assemblée débat et prend acte de la communication du rapport d'activité des Services du Département pour l'année 2015.

### ***JEUNESSE***

#### **COLLÈGES PUBLICS : SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DU NUMÉRIQUE ÉDUCATIF -**

- L'Assemblée départementale s'engage à bâtir un Schéma Départemental du Numérique Educatif, dans une perspective de mise en œuvre effective au 1<sup>er</sup> septembre 2017, et d'affecter des moyens humains et financiers qui devront être pris en compte dans les prochains budgets.

#### **SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACTION CULTURELLE 2017-2021 -**

- Adoption du Schéma départemental d'action culturelle 2017-2021.

- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour déterminer chaque année les taux de subvention des actions qui relèvent d'un dispositif de subventionnement et pour examiner tout document contractuel nécessaire à la mise en œuvre et au financement des actions qui relèvent d'un dispositif de contractualisation et de cofinancement.

**CULTURE - SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DES ENSEIGNEMENTS ET DES PRATIQUES AMATEURS 2016- 2021 -**

- Adoption du Schéma départemental de développement des enseignements et des pratiques amateurs 2016-2021.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour déterminer chaque année les taux de subvention des aides attribuées dans le cadre de ce dispositif.

***EMPLOI***

**STATION DU LIORAN – CESSIION D'UN BIEN IMMOBILIER À LA STATION DU LIORAN -**

- L'Assemblée départementale décide de procéder à la vente de la parcelle AA17 Commune de Saint-Jacques-des-Blats à la SNC Les Montagnes pour un montant de 1 250 000 €, avec maintien en place de l'exploitant actuel.
- Autorisation est donnée à M. le Président ou son représentant de signer l'acte notarié de cession de cette parcelle.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vincent DESCOEUR

*Date de publication le : 28 juin 2016*

*Toutes les délibérations peuvent être consultées au Service des Assemblées.*

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL****RÉUNION DES 23 ET 24 JUIN 2016****COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 24 JUIN 2016****COMPTE RENDU**

---

L'an deux mille seize, le vingt-quatre juin à neuf heures trente, le Conseil départemental, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Vincent DESCOEUR, Président du Conseil départemental. M. Jean-Yves BONY, Premier Vice-Président, pour le rapport concernant le Compte Administratif 2015 et Mme Sylvie LACHAIZE, Deuxième Vice-Présidente, pour les rapports concernant la Station du Lioran.

**Sont présents :**

Mmes et MM. Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Martine BESOMBES, Jean-Yves BONY, Michel CABANES, Valérie CABECAS, Alain CALMETTE, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Daniel CHEVALEYRE, Roland CORNET, Josiane COSTES, Bernard DELCROS, Annie DELRIEU, Bruno FAURE, Aline HUGONNET, Joël LACALMONTIE, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Jean-Antoine MOINS, Jean-Jacques MONLOUBOU, Ghyslaine PRADEL, Charles RODDE, Marie-Hélène ROQUETTE.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Patricia BENITO à M. Michel CABANES, M. Philippe FABRE à Mme Annie DELRIEU.

L'Assemblée prend les décisions suivantes sur les affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion :

***EMPLOI*****STATION DU LIORAN – TARIFS DES REMONTÉES MÉCANIQUES DU LIORAN POUR LA SAISON 2016-2017 -**

- Adoption des tarifs proposés pour l'hiver 2016-2017 et l'été 2017 ainsi que le complément et la modification proposés sur la tarification de l'été 2016, dans le cadre de la gestion et l'exploitation des remontées mécaniques, du domaine skiable et des activités annexes de la Station du Lioran.

**STATION DU LIORAN – RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE SUR LA SAISON 2014-2015**

- L'Assemblée départementale prend acte du rapport du délégataire dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public. Ce rapport comporte les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à la DSP et une analyse de la qualité du service. Cette année, il est noté : La mise en service de nouveau télésiège débrayable du Baguet qui est devenu la principale remontée de la Station ; Pour la saison d'hiver un chiffre d'affaire historique de 6 273 112 € TTC ; Pour la saison d'été un chiffre d'affaire de 370 256 € TTC ; et un résultat net comptable de 323 793 €.

### **TOURISME – REQUALIFICATION DE LA GRANDE TRAVERSÉE DU MASSIF CENTRAL À VTT (GTMCVTT) -**

- L'Assemblée départementale reconnaît l'intérêt départemental de la Grande Traversée du Massif Central à VTT qui pourra être intégrée dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée selon la procédure afférente afin d'assurer la sécurité juridique du tracé.
- L'Assemblée départementale prend acte, suite à un courrier en date du 17 mai 2016 de la candidature de l'association Inter-Parcs Massif Central (IPAMAC) comme chef de file de cet appel à projet et émet un avis favorable à la désignation de cette structure comme chef de file pour suivre cet appel à projet, sous réserve de l'accord des autres Départements et autres structures partenaires.
- L'Assemblée départementale valide le principe de participer à un Comité d'itinéraire mis en place dans l'objectif de requalifier la Grande Traversée du Massif Central à VTT, auquel devraient notamment participer les Départements suivants et éventuellement d'autres structures partenaires (Régions, Parcs Naturels Régionaux du périmètre) : Nièvre, Saône et Loire, Allier, Puy-de-Dôme, Cantal, Haute-Loire, Lozère, Gard, Aveyron, Hérault. Ce Comité d'itinéraire sera constitué d'une part d'un comité de Pilotage représenté par des élus des structures membres qui validera les orientations prises et, d'autre part, de comités techniques et thématiques dont les attributions concerneront notamment la préparation des documents techniques et administratifs.
- Désignation de M. Philippe FABRE, en qualité de titulaire et M. Didier ACHALME, en qualité de suppléant pour représenter le Conseil départemental du Cantal au Comité de Pilotage de ce Comité d'itinéraire, sachant que celui-ci pourra être accompagné de la personne ou des personnes en charge de la mission randonnée et activités de pleine nature du Département, qui participeront également aux comités techniques.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour traiter de toutes les questions relatives à ce projet, en sachant que l'impact financier correspondant à la participation du Département au Comité d'itinéraire, calculée sur la base d'une part fixe et d'une part, proratisée au nombre de kilomètres par département, est estimée à 3 090 € environ sur la période 2016-2017. Son montant sera fixé sur décision du Comité d'itinéraire et il appartiendra à la Commission Permanente de valider ou non le principe d'une participation financière du Département à ce Comité d'itinéraire. Les engagements financiers et les modalités organisationnelles pourront notamment faire l'objet d'une Convention de Partenariat entre le Département et le chef de file.

### **OUVERTURE**

#### **CONTRAT DE PARTENARIAT RDN°120 – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS ANNÉE 2015 -**

- L'Assemblée départementale prend acte de la communication du rapport annuel d'activité de l'année 2015 pour le Contrat de Partenariat concernant la RD N° 120.

#### **CONVENTION RELATIVE À LA GESTION ET AU FINANCEMENT DES CHARGES D'EXPLOITATION ET D'INVESTISSEMENT DE LA PLATEFORME AÉROPORTUAIRE D'AURILLAC -**

- Avis favorable au contenu de la convention relative à la gestion et au financement de la plateforme aéroportuaire d'Aurillac établie entre le Département du Cantal et la CABA. Désignation de MM. Vincent DESCOEUR, Bruno FAURE et Jean-Antoine MOINS pour représenter le Département au Comité de Gestion de l'aéroport d'Aurillac Tronquières. Autorisation est donnée à M. le Président de signer cette convention.

### **ECONOMIE – SOUMISSION À APPEL À PROJETS « ZONES BLANCHES – CENTRES-BOURGS » -**

- Avis favorable pour répondre à l'appel à projets « Zones blanches – centres-bourgs » en vue d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'installation de deux pylônes de téléphonie mobile sur les Communes de Jou-Sous-Monjou et Peyrusse. L'Assemblée départementale prend acte de l'inscription d'une enveloppe de 30 000 € au budget supplémentaire 2016 afin de couvrir les premières dépenses ; qu'il conviendra, au titre du budget 2017, d'engager 230 000 € de crédits supplémentaires environ afin de couvrir les coûts d'installation de ces pylônes ; que l'Etat remboursera au Conseil départemental 80 % des dépenses engagées pour l'aménagement de ces infrastructures (dalles et pylônes). Délégation est donnée à la Commission Permanente pour traiter de toute question relative à la mise en œuvre de ce programme.

### **ENGAGEMENT D'UNE DÉMARCHÉ RÉGIONALE POUR L'AMÉLIORATION DE LA COUVERTURE EN TÉLÉPHONIE MOBILE -**

- Autorisation est donnée à M. le Président de signer, avec le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les Présidents des onze autres Conseils départementaux de la région, les Présidents des Syndicats d'énergie de la Loire et de la Haute-Savoie et le Préfet de Région, la convention « Approche coordonnée en faveur de l'amélioration de la couverture en téléphonie mobile en Auvergne-Rhône-Alpes ».
- Désignation de M. Bruno FAURE en qualité de titulaire et M. Joël LACALMONTIE en qualité de suppléant pour représenter le Conseil départemental du Cantal au sein du Comité de pilotage « Téléphonie mobile Auvergne-Rhône-Alpes ».

## **SOLIDARITE SOCIALE**

### **MODIFICATION DU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL D'AIDE ET D'ACTION SOCIALES (RDAAS) -**

- Avis favorable au remplacement des fiches 1-2-2 du Chapitre 2, 1-3-1 du Chapitre 3, 1-4-1 du Chapitre 4, du TITRE 1 de la PARTIE 4 et au rajout de la fiche 2-2 au TITRE 2 de la PARTIE 5, du Règlement Départemental d'Aide et d'Action Sociales adopté le 18 décembre 2014 modifié, par ces nouvelles fiches.

### **PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL « SOLIDARITÉS » POUR L'AMÉLIORATION DES LOGEMENTS ET LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE -**

- Ampliation du Programme d'Intérêt Général intitulé « Solidarités » relatif à l'amélioration des logements et la lutte contre la précarité énergétique.
- Adoption des principes suivants de modification du programme : - Objectifs quantitatifs : le nombre prévisionnel de logements concernés, 385 en 2016 et 500 en 2017 pourra évoluer en fonction des objectifs et des enveloppes attribués par l'Anah et réévalués chaque année mais aussi en fonction des besoins appréhendés sur le territoire et définis en concertation avec les EPCI. - Modalités de mise en œuvre : la maîtrise d'œuvre d'animation du PIG révisé sera confiée à un opérateur agréé retenu suite à une consultation.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour examiner et se prononcer sur tout document nécessaire à la mise en place de ce programme et en particulier l'avenant à la convention d'opération avec l'Anah.
- Autorisation est donnée à M. le Président de solliciter les subventions auprès de l'Anah.

## **SOLIDARITE TERRITORIALE**

### **PROGRAMMATION 2016-2018 – FONDS CANTAL SOLIDAIRE -**

- Avis favorable à la pré-sélection des dossiers reçus au titre de la programmation 2016-2018 du Fonds Cantal Solidaire.

### **PROGRAMMATION 2016 DES CRÉDITS D'AMENDES DE POLICE -**

- Répartition de la dotation départementale 2016 du produit des amendes de police, d'un montant total de 179 358 € en application des articles R2334-11 et R2334-12 du Code Général des Collectivités territoriales, pour le soutien aux travaux de sécurité routière ou d'aménagement de stationnement, au bénéfice des opérations et maîtres d'ouvrage prévus.

### **PROGRAMMATION 2016 – FONDS CANTAL ANIMATION + -**

- Adoption de la programmation 2016 du Fonds Cantal Animation +.
- Attribution de trente et une subventions pour un montant global de 115 000 € à des Collectivités, associations ou organismes divers dans le cadre du Fonds Cantal Animation +.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour délibérer sur l'attribution de la subvention en faveur de la "Festa del País".

### **MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CDESI -**

- Validation du Règlement Intérieur de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI) modifié et validé par cette instance de concertation lors de sa dernière réunion plénière en date du 3 décembre 2015.

### **INTÉGRATION DU SYNDICAT MIXTE DE PRÉFIGURATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE L'AUBRAC À LA CDESI**

- Intégration du Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional de l'Aubrac à la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI).

## **SERVICE : TRANSPORTS**

### **TRANSPORT - RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL DES TRANSPORTS 2016/2017 -**

- Validation du Règlement Départemental des Transports pour l'année scolaire 2016-2017.

### **NAVETTE PAS DE PEYROL – CONVENTION DE PARTENARIAT DÉPARTEMENT DU CANTAL / SYNDICAT MIXTE DU PUY MARY -**

- Avis favorable au projet de navette estivale en direction du Pas de Peyrol au tarif adapté de 1,50 € le trajet aller-retour, et au projet de convention qui définit les termes d'une coopération entre le Département du Cantal et le Syndicat Mixte du Puy Mary pour la mise en place du service de navettes estivales à destination du Pas de Peyrol.
- Autorisation est donnée à M. le Président de signer cette convention.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

### **CHANGEMENT DE NOM D'UN CANTON -**

- Avis défavorable au changement de nom du canton de Neuvéglise.

### **DÉSIGNATIONS DE REPRÉSENTANTS -**

- Désignation des quatre Conseillers départementaux suivants : Mme Marie-Hélène ROQUETTE et MM. Bruno FAURE, Jean-Yves BONY, Didier ACHALME pour représenter l'Assemblée départementale au sein de la Commission locale chargée de l'évaluation des charges et ressources transférées dans le cadre des transferts de compétence du Département du Cantal à la Région – CLECRT.

### **PERSONNEL DÉPARTEMENTAL – TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS - DISPOSITIF SERVICE CIVIQUE -**

- Adoption du tableau des emplois permanents qui prend en compte l'ensemble des modifications apportées par des transformations d'emplois, pour répondre aux besoins des Services, à la politique de déroulement de carrière de la Collectivité, aux promotions et avancements de grade présentés lors de la Commission Administrative Paritaire du 2 juin 2016.
- Modification de l'indice de rémunération d'un rédacteur non titulaire de, IB 488 IM 422 à IB 516 IM 443.
- Création au 1<sup>er</sup> juillet deux postes d'attaché IB 588 IM 496 et IB 500 IM 431 et un poste de rédacteur IB 557 IM 472, dans le cadre de la reprise par le Conseil départemental des activités de l'Association Cantal Musique et Danse.
- Autorisation est donnée à M. le Président d'introduire un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement du Service Civique auprès des Services de l'Etat. Accord de principe à l'accueil de jeunes en service civique volontaire. Autorisation est donnée à M. le Président de signer tout acte, convention et contrat afférent au dispositif Service Civique.

### **CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNELS DE L'ÉTAT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL -**

- Adoption des conventions de mise à disposition par le Ministère de la Culture et de la Communication de deux agents aux Archives départementales.
- Autorisation est donnée à M. le Président de signer lesdites conventions.

### **MARCHÉS PUBLICS -**

- Autorisation est donnée à M. le Président de signer les marchés et/ou avenants passés en Commission d'Appel d'Offres de juin 2016.

### **FINANCEMENT EN CRÉDIT BAIL POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIELS -**

- Autorisation est donnée à M. le Président de faire un recours au crédit-bail pour le financement des acquisitions : d'un compacteur mixte L120 remorque pour l'agence d'Aurillac et d'un porteur 19 tonnes 4x4 pour l'agence de Saint-Flour.
- Autorisation est donnée à M. le Président de mettre en concurrence en vue de la passation des marchés pour le financement en crédit-bail de ces acquisitions et de signer les marchés correspondants.



## **COMPTE RENDU À L'ASSEMBLÉE DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE D'ESTER EN JUSTICE DÉLÉGUÉE À SON PRÉSIDENT -**

- En application de l'article L3221-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil départemental en date du 17 avril 2015 relative aux délégations consenties à son Président pour ester en justice :

L'Assemblée départementale prend acte : que le Département est appelé à défendre suite à une requête déposée devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand par un particulier aux fins d'annulation d'un arrêté pris par le Président du Conseil départemental portant alignement de sa propriété située en bordure des RD 679 et 523 ; du recours déposé par notre Collectivité devant le Tribunal des Affaires Sociales contre le rejet par l'URSSAF du remboursement du Fonds National d'aide au logement (FNAL) ; du mandat donné à Maître Marion FOURNIER, SELARL THEMIS CONSEILS, pour représenter le Département et défendre ses intérêts devant cette instance.

L'Assemblée départementale prend acte du fait que le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand a débouté un bénéficiaire du RSA qui sollicitait l'annulation de la décision du Département lui imposant le remboursement d'un indu de cette prestation ; que dans le cadre d'un jugement correctionnel, le Département a obtenu du Tribunal statuant sur l'action civile, le remboursement par le prévenu d'une somme de 18 129,90 Euros liée à l'obtention frauduleuse du RSA ; de l'arrêt rendu par le Conseil d'Etat le 11 mai 2016 prononçant la non admission du pourvoi présenté par les opposants au projet de contournement de Saint-Flour contre la décision de la Cour Administrative d'Appel validant l'arrêté préfectoral déclarant d'Utilité Publique ce projet.

L'Assemblée départementale prend acte que dans le cadre de procédures de dépôt de plainte aux fins de constitution de partie civile pour réparation des dommages subis par le Département, quatre dépôts ont été effectués : un concerne de fausses déclarations aux fins d'obtention du RSA ; un second est relatif à la dégradation de deux véhicules affectés au Pôle de Solidarité Départementale et stationnés devant la Maison de la Solidarité à Mauriac ; un troisième concerne le vol d'une charnière et du capot d'un tracteur épareuse, stationné en bordure de Route Départementale n°7, au lieu-dit Lacam ; le dernier a pour objet l'effraction d'un tractopelle (vitre cassée et vol d'une caisse à outils) sur la RD 32 au lieu-dit les Quatre Routes.

## **SCÉNOPARC IO INSTALLÉ SUR LA COMMUNE DE VALETTE – LIQUIDATION DES DERNIÈRES FACTURES -**

- L'Assemblée départementale prend acte que le liquidateur du Syndicat Mixte du Scénoparc Io ne dispose plus des fonds nécessaires pour solder les dernières factures dues à EDF et l'assureur du site GROUPAMA.
- Validation du principe de la prise en charge par le Département du paiement des dites factures.
- L'Assemblée départementale prend acte que le Département sera dédommagé lors de la cession du site des sommes avancées par lui et liées au paiement de ces factures sachant par ailleurs que les Collectivités, membres du syndicat mixte, ayant déjà apuré le passif, n'auront plus de nouvelles charges, hors les frais sus visés, mais seront bénéficiaires du produit de la cession.

## **INFORMATION – COMPTE-RENDU DES CONTRATS CONCLUS PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN VERTU DE DÉLÉGATIONS -**

- L'Assemblée départementale prend acte des actes pris dans le cadre des délégations données à Monsieur le Président par le Conseil départemental en matière de Concours d'emprunts 2015, renouvellement de la ligne de trésorerie et de Concours d'emprunts 2016.

**RECOUVREMENT SUR SUCCESSION**

- Autorisation est donnée à M. le Président de se porter fort chaque fois que nécessaire aux fins de récupération de créances liées au décès d'un bénéficiaire de l'aide sociale.

**COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2015 -**

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2015 établi par Monsieur Bertrand ROQUECAVE, Payeur Départemental, du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 comprenant : Le solde des comptes de l'exercice 2014 et les recettes et les dépenses faites au titre de l'exercice 2015 pendant la gestion 2015, vu les pièces justificatives rapportées à l'appui dudit compte, vu le Budget Primitif et les décisions modificatives n°1 et n°2 de l'exercice 2015, vu la dissolution du budget annexe du laboratoire départemental au 31/12/2015 ;

- Statuant sur les opérations de l'exercice 2015 du budget principal, sauf le règlement et l'apurement par la Chambre Régionale des Comptes, le Conseil départemental admet les opérations effectuées pendant la gestion 2015 à savoir : en recettes ; 261 450 436.33 € et en dépenses ; 246 213 165.43 € d'où il résulte un solde positif de 15 237 270.90 €. Compte tenu du résultat à la clôture de l'exercice 2014 soit 5 624 908.57 €, de la part affectée à l'investissement - 16 660 267.95 € et de l'intégration au budget principal de l'actif du budget annexe dissout au 31/12/2015, par opération d'ordre non budgétaire, pour - 596 981.04 €, le résultat global de clôture de l'exercice 2015 pour le budget principal est un excédent de 3 604 930.48 €.
- Statuant sur les opérations de l'exercice 2015 du budget annexe du Laboratoire Départemental, sauf le règlement et l'apurement par la Chambre Régionale des Comptes, le Conseil départemental admet les opérations effectuées pendant la gestion 2015 à savoir : en recettes ; 3 150 137.63 € et en dépenses ; 2 922 808.53 € d'où il résulte un solde positif de 227 329.1049 €. Compte tenu du résultat à la clôture de l'exercice 2014 soit 6 940 €, et du transfert au budget principal de l'actif du budget annexe dissout au 31/12/2015, par opération d'ordre non budgétaire, pour 596 981.04 €, le résultat global de clôture de l'exercice 2015 pour le budget annexe du Laboratoire départemental est un excédent de 831 250.14 €.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2015 -**

- Après le retrait de Monsieur le Président au moment du vote, en application du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ; Adoption du compte administratif des recettes et des dépenses du Département pour l'exercice 2015, faisant apparaître un résultat de l'exercice de 15 237 270.90 € ; soit un résultat global après reprise des résultats antérieurs de 4 201 911.52 € pour le budget principal, et de 227 329.10 € pour le budget annexe du Laboratoire Départemental ; soit un résultat global de 234 269.10 € après reprise des résultats.

**AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015 -**

- Considérant la clôture du budget annexe du Laboratoire départemental d'analyse au 31/12/2015 et conformément à la délibération du 18 décembre 2015, l'affectation du résultat est intégré au budget principal du Département ; considérant l'excédent du résultat cumulé de la section de fonctionnement tel qu'il apparaît au compte administratif 2015, soit 21 857 249.91 € ; et considérant le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, compte tenu du déficit de la section d'investissement constaté au compte administratif 2015 (soit 17 421 069.29 €), et de 294 189.88 € en restes à réaliser : Affectation de 17 715 259.17 € en réserves sur le compte 1068. Le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 4 141 990.74 € est reporté en excédent de fonctionnement (compte 002).

**MODIFICATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENT -**

- Décision est prise de porter la durée d'amortissement des subventions d'équipement pour financer des biens immobiliers ou des installations à trente ans et des projets d'infrastructure d'intérêt national à quarante ans.

**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2016 -**

- Adoption des propositions soumises pour ce budget supplémentaire 2016 et qui s'élèvent en dépenses et recettes (éléments réels et mixtes) conformément aux documents présentés à 25 695 102.60 € pour le budget du Département.
- Décision est prise de constituer une provision pour risques et charges de 40 000 €.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vincent DESCOEUR

*Date de publication le : 28 juin 2016*

*Toutes les délibérations peuvent être consultées au Service des Assemblées.*